

DÉCISION SUR L'ACCUEIL DU CENTRE DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT

La Conférence,

1. **RAPPELLE** sa décision Assembly/AU/Dec.351(XVI) de janvier 2011 sur la création du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (AUCPCRD), sur proposition de la République arabe d'Égypte;
2. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.840(XXV) de juin 2014 demandant à la Commission de poursuivre ses consultations avec les gouvernements de l'Égypte et de l'Ouganda en vue de parvenir à une solution amiable concernant l'emplacement du Centre;
3. **EXPRIME SES SINCERES REMERCIEMENTS** à la République d'Ouganda pour avoir retiré son offre d'accueillir le Centre, en faveur de la République arabe d'Égypte;
4. **ACCEPTE** l'offre de la République arabe d'Égypte et **DÉCIDE** que la République arabe d'Égypte abritera le AUCPCRD. À cet égard, la Conférence **REMERCIÉ VIVEMENT** l'Égypte pour l'engagement qu'elle a manifesté et **DEMANDE** que des consultations soient engagées sans délai avec la Commission pour la mise en place rapide du AUCPCRD ;
5. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission :
 - i) d'initier et de finaliser l'accord de siège avec la République arabe d'Égypte, conformément aux règles et règlements de l'UA;
 - ii) d'élaborer la structure du AUCPCRD et de préparer un rapport complet sur les besoins financiers et techniques de ce Centre, pour examen, par les organes délibérants compétents, avant sa soumission à la session ordinaire de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, prévue en février 2019.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2018-07-01

Decision on Hosting the African Union Centre for Post-Conflict Reconstruction and Development

African union

African union

<https://archives.au.int/handle/123456789/8156>

Downloaded from African Union Common Repository